

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**SERVICE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE :  
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA RADIO  
RCF ANGOULÈME**

DGA Cohésion territoriale et appui aux  
communes - Service Pays d'art et  
d'histoire  
Numéro : 2023-D-074

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation  
d'attributions du Conseil au Président,

VU, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdéléguant à  
M. Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées  
par la délibération sus visée,  
**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvée la convention de partenariat passée avec la Radio RCF représentée  
par Monsieur Jean-Louis NEE, Président, dans le cadre de la diffusion et de la sensibilisation  
des habitants et du public pour favoriser la communication de proximité dans le domaine  
culturel.

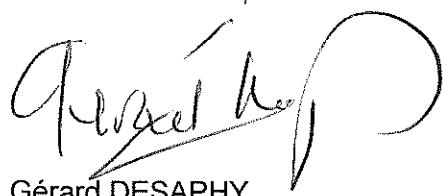
**Article 2** – Ce partenariat avec RCF a pour objet la production d'émissions « Patrimoines »  
d'une durée de 26 minutes centrées sur une thématique propre au territoire de  
GrandAngoulême.

**Article 3** – La présente convention est passée à titre gratuit pour la saison 2022-2023.

**Article 4** – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente  
décision.

Angoulême, le 10/03/2023

Pour Le Président,  
Le Vice-Président,



Gérard DESAPHY

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le 12 AVR 2023  
Publié ou notifié,  
Le 12 AVR 2023



## CONVENTION DE PARTENARIAT



Entre :

**RCF Charente**  
**226 Rue de Bordeaux**  
**16000 Angoulême**

Représentée par Jean-Louis NEE  
Président

Et :

**Grand Angoulême**  
**25 Boulevard Besson Bey**  
**16000 Angoulême**

Représenté par Xavier BONNEFONT  
Président

### IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

#### Article 1. Contexte.

La radio RCF Charente a pour objectif de diffuser une information généraliste de proximité visant notamment à favoriser les échanges et à sensibiliser le public dans les domaines de caractère culturel, social, familial, humanitaire, et tout ce qui favorise la communication sociale de proximité

Grand Angoulême est porteur du label "Pays d'Art et d'Histoire" et s'engage dans une politique de sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie.

#### Article 2. Objet du partenariat.

Production d'émissions "Patrimoines", d'une durée de 26 minutes, centrées sur une thématique propre au territoire de Grand Angoulême.

#### Article 3. Moyens mis en œuvre.

RCF s'engage à :

- Préparer et réaliser des interviews de la responsable et de l'équipe du service "Pays d'Art et d'Histoire".
- Mettre en écoute et en podcast la rediffusion sur le site internet de RCF Charente, et ses réseaux sociaux.

Grand Angoulême s'engage à :

- Echanger sur les thématiques pertinentes et faire en sorte que la responsable et l'équipe du service "Pays d'Art et d'Histoire" se déplacent en studio.
- Mettre à disposition les documents nécessaires à la bonne préparation des émissions

#### Article 4. Durée du partenariat

Ce partenariat s'applique pour la saison 2022 - 2023

Fait à Angoulême le 24 juin 2022

Pour RCF Charente  
Jean-Louis NEE  
Président

Pour Grand Angoulême  
Xavier BONNEFONT  
Président